



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conchyliculture

Question orale n° 1030

Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la conchyliculture dans le bassin de Marennes-Oléron, après l'ouragan du 27 décembre 1999. L'annonce par le Premier ministre, le 12 janvier 1999, d'un plan de mesures d'urgence notamment en faveur de ce secteur laisse encore planer un certain nombre d'incertitudes. En effet, plus d'un mois après cette catastrophe qui a sinistré l'ensemble du bassin ostréicole de Marennes-Oléron, les professionnels de la mer sont toujours dans l'attente de mesures concrètes. Alors qu'il avait annoncé la suppression des charges sociales, l'établissement national des invalides de la marine ENIM vient d'adresser à ces professionnels si durement touchés, non pas une exonération de leurs cotisations vieillesse, mais simplement un report d'échéance de celles-ci. De plus, aucune lettre ou document de cadrage n'a, à ce jour, été communiqué aux organisations professionnelles, afin de mettre en oeuvre les procédures d'indemnisation. Dans le même temps, les compagnies d'assurances ne semblent pas être pressées outre mesure, d'indemniser les dégâts subis par les conchyliculteurs. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures que compte réellement prendre, sans plus tarder, le Gouvernement pour relancer l'activité du bassin ostréicole de Marennes-Oléron.

Texte de la réponse

M. le président. M. Didier Quentin a présenté une question, n° 1030, ainsi rédigée :

« M. Didier Quentin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir de la conchyliculture dans le bassin de Marennes-Oléron, après l'ouragan du 27 décembre 1999. L'annonce par le Premier ministre, le 12 janvier 1999, d'un plan de mesures d'urgence notamment en faveur de ce secteur laisse encore planer un certain nombre d'incertitudes. En effet, plus d'un mois après cette catastrophe qui a sinistré l'ensemble du bassin ostréicole de Marennes-Oléron, les professionnels de la mer sont toujours dans l'attente de mesures concrètes. Alors qu'il avait annoncé la suppression des charges sociales, l'établissement national des invalides de la marine - ENIM - vient d'adresser à ces professionnels si durement touchés, non pas une exonération de leurs cotisations vieillesse, mais simplement un report d'échéance de celles-ci. De plus, aucune lettre ou document de cadrage n'a, à ce jour, été communiqué aux organisations professionnelles, afin de mettre en oeuvre les procédures d'indemnisation. Dans le même temps, les compagnies d'assurances ne semblent pas être pressées outre mesure d'indemniser les dégâts subis par les conchyliculteurs. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures que compte réellement prendre, sans plus tarder, le Gouvernement pour relancer l'activité du bassin ostréicole de Marennes-Oléron. »

La parole est à M. Didier Quentin, pour exposer sa question.

M. Didier Quentin. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, j'appelle une nouvelle fois votre attention sur la situation de la conchyliculture, notamment dans le bassin de Marennes-Oléron, après l'ouragan du 27 décembre 1999. Lors de votre visite sur le terrain, le jeudi 6 janvier, vous avez vous-même souligné l'ampleur de cette catastrophe et déclaré que le caractère exceptionnel du phénomène appelait des mesures tout aussi exceptionnelles. Le 12 janvier 2000, le Premier ministre a annoncé un ensemble de dispositions, dont un volet conchylicole. J'avais alors indiqué que c'était un premier pas dans la bonne direction.

Néanmoins, beaucoup d'incertitudes demeurent, qu'il s'agisse, par exemple, de la mise en oeuvre de l'aide pour la reconstitution des matériels et des stocks, dans la limite de 200 000 francs par exploitation, ou encore du dispositif d'allègement des charges sociales.

Mais surtout, plus d'un mois après cette catastrophe, les ostréiculteurs sont toujours dans l'attente des premiers versements. La réunion qui s'est tenue vendredi 28 janvier avec les représentants des professionnels, votre direction de cabinet et le directeur des affaires maritimes, n'a pas permis de dissiper le flou qui entoure votre plan. Quand oublierez-vous la circulaire d'application de l'ensemble de ces mesures ? Quel sera le taux d'indemnisation au titre des calamités agricoles pour les conchyliculteurs ? Ira-t-il jusqu'à 40 %, comme cela me paraît indispensable ? Comment sera versée l'aide de 200 000 francs pour le redémarrage des exploitations ? Avez-vous prévu un plan de relance et de promotion pour l'activité conchylicole ? Enfin, et surtout, je le répète, quand les ostréiculteurs vont-ils pouvoir toucher les premières aides ? Il y a urgence, d'autant plus que les compagnies d'assurance ne semblent pas se presser pour indemniser les dégâts.

A cet égard, il me paraîtrait opportun que la commission départementale d'indemnisation siège en permanence et que sa capacité d'instruction soit renforcée pour un traitement rapide des très nombreux dossiers. Faute de quoi, vous ne parviendrez pas à tenir le délai de deux mois maximum sur lequel vous vous êtes engagé.

Se pose également le problème crucial de la réhabilitation des digues détruites par le raz-de-marée. Une partie des digues situées sur le domaine public maritime a été provisoirement consolidée afin de résister aux grandes marées du 20 au 25 janvier 2000, grâce notamment au concours de moyens militaires que je salue. Mais comment seront financés les travaux commandés par le préfet dans le cadre du plan ORSEC ?

Par ailleurs, il convient d'engager très vite la reconstruction des digues privées d'intérêt collectif, qui elles aussi assurent la protection du littoral. Il est essentiel de mettre en place un dispositif d'aide spécifique afin de permettre aux propriétaires déjà sinistrés de réparer ces dégâts, qui représentent des sommes considérables. Dans l'esprit des propositions avancées par Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale, lors de sa visite, le 20 janvier dernier, en Charente-Maritime, il me paraîtrait souhaitable qu'une partie de ces travaux soit prise en charge par l'Union européenne, sur la base de dossiers préparés par l'Etat, et ce avant le 30 avril prochain.

Enfin, monsieur le ministre, je vous ai à plusieurs reprises signalé les difficultés rencontrées par de nombreux ostréiculteurs en matière de transmission des exploitations. Il semblerait que certains services fiscaux aient repris leur harcèlement en appliquant dans toute sa rigueur la législation sur la transmission des affaires à finalité commerciale. Je vous demande d'insister auprès de M. le ministre des finances et de Mme la secrétaire d'Etat au budget pour que soit mis un terme à ces redressements, particulièrement inopportuns dans les circonstances présentes.

Vous avez pu vous rendre compte en personne de la dramatique situation dans laquelle sont plongés de très nombreux conchyliculteurs du bassin de Marennes-Oléron. Il ne faudrait pas que, après la mobilisation des premières semaines, vienne le temps de la déprime, puis de la colère. Comment allez-vous, monsieur le ministre, exprimer concrètement et surtout rapidement la solidarité nationale à leur égard ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, nous avons eu l'occasion de nous entretenir de ces dossiers sur place, à l'occasion d'une réunion de travail avec les conchyliculteurs et les pêcheurs de votre département.

Je voudrais d'abord vous assurer que toutes les dispositions ont été prises afin que les mesures d'urgence annoncées par le Premier ministre le 12 janvier soient mises en oeuvre dans les plus brefs délais. J'y reviendrai dans un instant.

Premièrement, les organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales ont pris leurs dispositions pour que tout conchyliculteur qui en ferait la demande bénéficie d'un report de paiement des cotisations appelées depuis le début de l'année.

Deuxièmement, des dispositions ont également été prises afin que le Fonds national de garantie contre les calamités agricoles puisse verser dès la fin du mois de février une avance sur l'indemnisation des biens non assurables. Nous respecterons donc le délai de deux mois auquel je m'étais engagé sur cette question; mais je le tiendrai également pour les autres.

Le versement de ces avances permettra la mise en place simultanée des prêts calamités, prêts à long terme au taux de 1,5 %. Dans le même temps, une aide exceptionnelle à la reconstitution des stocks et des matériels sera débloquée en tenant compte de l'étendue des sinistres subis par chaque conchyliculteur sur l'ensemble de son

capital d'exploitation; elle viendra en complément des indemnités au titre des calamités agricoles et des primes d'assurance et sera calculée sur la base du montant des réparations ou de la valeur de remplacement des biens endommagés. Enfin, les cotisations sociales qui auront fait l'objet de reports seront prises en charge en tout ou partie par le budget de l'Etat, selon l'étendue des sinistres subis.

Toutes ces mesures témoignent du caractère exceptionnel de l'effort de solidarité décidé par le Gouvernement et leur mise en oeuvre ne souffrira d'aucun retard.

J'en viens justement aux délais. Pour l'essentiel, ces dispositions interviendront concrètement, le versement des aides compris, avant la fin du mois de février, c'est-à-dire en moins de deux mois, comme l'engagement en a été pris.

Ces deux tempêtes, je le rappelle, ont eu lieu dans les tout derniers jours de décembre. Le Gouvernement a rendu public son plan d'aide aux sinistrés dès le 12 janvier, c'est-à-dire moins de quinze jours après. Vous aurez d'ailleurs jeudi un exposé très détaillé de ces aides, puisqu'un débat parlementaire de trois heures a été organisé sur ce sujet. Le Premier ministre viendra ici même exposer à l'ensemble de la représentation nationale les modalités de la mise en oeuvre de ce plan, dont vous connaîtrez ainsi les derniers détails.

Vous avez évoqué le problème des digues des conchyliculteurs. Il s'agit, comme vous le savez, d'ouvrages privés pour la quasi-totalité d'entre elles: ces digues sont en effet propriété des ostréiculteurs. Les problèmes liés à leur reconstruction seront évoqués lors d'un comité interministériel de l'aménagement du territoire que le Premier ministre a décidé de réunir spécialement sur le dossier du littoral atlantique, à la fin du mois de février, à Nantes.

Un dernier mot sur l'Union européenne, puisque vous y avez fait allusion. J'ai déposé auprès du Conseil «agriculture» de la semaine dernière une demande officielle de la France de recours aux crédits européens pour accélérer le dispositif d'aide aux réparations. La réponse de la Commission, présentée officiellement lors de ce conseil, pourra intervenir en gestion budgétaire: ainsi que vous le savez, depuis un vote du Parlement européen voilà quelques années, il est paradoxalement plus facile à l'Europe de venir en aide à des sinistrés vénézuéliens qu'aux Français ou tout autres Européens frappés par des cataclysmes du même ordre...

Quoi qu'il en soit, la Commission a donné une réponse favorable. J'ai maintenant bon espoir que nous puissions ajouter les crédits européens aux crédits mobilisés par l'Etat.

Croyez vraiment, monsieur le député, que nous faisons tout notre possible et que le délai de deux mois sur lequel je m'étais engagé sera globalement tenu, ce qui répond, je pense tout comme vous, à un réel besoin. Je me rends bien compte, dans mes nombreuses visites de département en département, de l'impatience que ressentent désormais tous les sinistrés, qu'il s'agisse des ostréiculteurs, des pêcheurs ou encore des forestiers que j'ai rencontrés hier encore dans la Meuse. Les derniers détails seront donnés cette semaine. Nous aurons tenu nos engagements.

M. le président. La parole est à M. Didier Quentin.

M. Didier Quentin. Monsieur le ministre, j'ai bien pris note de vos nouveaux engagements. J'attends moi aussi avec impatience le débat de jeudi que j'avais moi-même demandé à M. le Premier ministre. J'ai pris acte que les avances sur les indemnités au titre des calamités agricoles seront versées dans les tout prochains jours. Mais le taux sera-t-il bien de 40 % ?

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Oui.

M. Didier Quentin. J'insiste sur le problème des digues. Si ces installations sont effectivement de nature privée, elles n'en servent pas moins l'intérêt collectif en protégeant l'ensemble du littoral. D'où la nécessité d'aider leurs propriétaires. Enfin, j'ai bien retenu ce que vous m'avez dit à propos des concours de l'Union européenne. Je me permets une nouvelle fois d'insister sur l'urgence. Il y va de la survie de très nombreuses entreprises qui avaient fait des efforts considérables de modernisation et de qualité, dans le cadre notamment de la mise aux normes européennes. C'est enfin un enjeu majeur en terme d'emploi, dans la mesure où, comme je vous l'avais indiqué lors de votre visite, il n'existe pas d'emplois de substitution.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1030

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 587

Réponse publiée le : 2 février 2000, page 488

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 31 janvier 2000